

LA GAZETTE

PRINTEMPS 2023

N° 79



Saint-Pantaléonaises et Saint-Pantaléonais,

Votre précédente Gazette s'était parée de couleurs anticipant cette Gazette printanière ! Loin d'elle de vouloir égayer la morosité nationale et la dureté internationale, elle se veut un éclat de lumière sur les informations communales, ses annonces, ses comptes-rendus de conseils municipaux, son budget, ses projets, tout comme sur les manifestations associatives qui s'emploient à mettre de la couleur dans la vie du village !

Très bon printemps à toutes et à tous !

Votre Maire, Céline LASCOMBES

Conseils municipaux

Du 23 janvier

Avant de commencer la séance, Madame le Maire a fait part aux élus **des vœux et des remerciements qu'ont adressés les habitants** de la commune à la municipalité. Madame LASCOMBES à son tour remercie les élus pour leur engagement et leur confiance.

Le service d'urbanisme mutualisé de la communauté a fait évoluer la tarification en intégrant le temps passé sur les Permis de Construire valant Autorisation de Travaux (PC/AT) pour un montant de 247€. Les autres actes ne changent pas de tarifs pour 2023. Validé par les élus.

Le Maire fait part de la mise en place du plan Fonds Vert de l'Etat, plan de soutien financier dans le cadre de l'accélération de la transition énergétique, pour des projets de **renovation des parcs lumineux d'éclairage public et les bâtiments publics locaux**. La municipalité va porter ce projet d'éclairage public cette année avec le soutien de ce plan, même si pour l'heure le taux n'est pas encore déterminé, tout en sachant qu'aucune autre collectivité ne participe pour ce type de projet à un soutien financier. Les conseillers valident le dépôt du dossier et l'inscrire au prochain budget.

QUESTIONS DIVERSES

Schémas directeurs Eau/assainissement : appel d'offres en cours.

Parc multisports : Les élus valident à l'unanimité ce projet qui devrait se situer près du terrain de boules. Le dossier (prestataire, travaux, chiffrage) sera établi au plus tard le 31 septembre et envoyé aux diverses collectivités pour solliciter un soutien financier (Département, Région, Etat, Education Nationale), pour une réalisation en 2024.

Erosion de berges : Le Maire avait sollicité le SMBVL (Syndicat Mixte Bassin Versant du Lez) pour un diagnostic géotechnique au niveau de deux érosions aux abords du Rieumau à la station d'épuration et derrière le transformateur du village. La suppression de tout ruissellement a déjà été réalisé et à vérifier les assises des fondations. A moyen terme, envisager une reprise sous-cœuvre et ou un confortement du talus.

Clôture école : les délais n'ont échappé à personne, le Maire le déplore autant que les

élus. Un entretien avec le Maire et le prestataire à l'atelier a eu lieu pour faire part la déception générale et une réalisation au plus tôt car la municipalité a aussi des comptes à rendre auprès des collectivités qu'elle a sollicitées.

Station de pompage : des travaux d'étanchéité du local et de la bache sont à entreprendre ainsi que de la zinguerie et des enduits à reprendre. Devis de REVERT validé pour un montant de 8 473.20€HT.

Mairie-Ecole-Salle associative : des travaux de réparation de gouttières sont à faire à l'école et à la salle associative. Concernant la mairie, le chantier est plus important le long des chenaux latéraux de la toiture de la mairie, qui sont d'époque à part quelques réparations. Il est attendu un devis par l'entrepreneur Alexandre RODARI.

Etude Miocène : Le Maire relate les différentes réunions concernant le travail de cette Etude Ressource Stratégique menée par le Syndicat Mixte des Eaux Rhône Ventoux et qui réunit 7 Maîtres d'ouvrages dont notre commune.

Repas cantine : Le Maire ainsi que Monique FAGE et Nadine SAUVAN-MAGNET ont eu un entretien avec le directeur de l'ESAT Les Tilleuls et Madame DIEGUEZ, chef d'atelier de Valréas, pour discuter des repas cantine, leur élaboration, les normes et le prix, qui tourne autour de 6.50€. Une proposition va être faite par l'ESAT. Le Maire tient à rappeler un certain nombre de points, passés et présents, qui ont amené à la situation actuelle. Cela sera discuté à nouveau au prochain Conseil d'Ecole.

Locations des salles, budget festivités : Il est fait un point sur les locations des salles des fêtes et les frais en parallèle. Il en est de même pour le bilan des festivités (spectacle Centre dramatique des Villages, 11 novembre, Goûter de Noël, Colis des Aînés et Repas des Vœux).

CC/Transfert de la compétence Eaux et Assainissement : le transfert décidé par la loi NOTRE, à caractère obligatoire en 2015 s'est vu modifié par la loi 3 DS (relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale) en 2022 confirme le transfert au 1^{er} janvier 2026 et introduit des assouplissements, notamment au sujet du mode d'exercice de la compétence : la CC pourra déléguer, par convention, tout ou partie des compétences mention-

nées (eau et assainissement voire la gestion des eaux pluviales) à l'une de ses communes membres. Madame le Maire relate la perplexité des élus présents lors d'une conférence des Maires réunis par la CC. Pour préparer le transfert, la CC va envoyer aux élus un questionnaire pour qu'ils fassent remonter leurs observations, leurs questionnements et leurs attentes. Madame LASCOMBES fait part à nouveau aux élus les compétences limitées de la commune en matière de gestion, même si les municipalités, actuelle et précédentes, ont toujours œuvré pour garantir une eau conforme, un traitement des eaux usées conforme et une gestion et le renouvellement des réseaux quand il en était question. Malgré tout, la gestion et l'évolution des installations de fonctionnement demandent une attention particulière, telle que pourrait le faire un Syndicat ou une délégation de service public. La question du coût se posera mais qui répondra à une gestion du service plus adaptée. Dossier à suivre.

Rond-point des Bouchons : remplacement des bouchons abimés.

Captages prioritaires : le Maire fait un point sur le Comité de Pilotage du 12 janvier dernier réunissant autour de la table la DDT, la Chambre d'Agriculture, l'ARS (excusé), L'Agence de l'Eau, la Cave coopérative, les élus. Sont reprises les problématiques, les actions.

La Compagnie des Remarquables : le Maire donne lecture du compte-rendu de l'association à l'issue de l'exposition fin décembre organisée à la petite salle des Fêtes. Le souhait de renouveler cette exposition et donner une visibilité aux artistes, notamment locaux, est demandé. Les élus acceptent dans les mêmes conditions.

Salle associative : le Maire remercie vivement Christophe VALOIS qui a engagé et terminé les travaux de finitions concernant le sol (reprise des dalles contre les murs, pose des plinthes...).

Vitesse village/CAUE : première réunion de démarrage pour caler un calendrier de la mission et faire une visite commune des lieux.

Ramassage scolaire de 7h30 : La Conseillère régionale, Madame PICARD, a été sollicitée par le Maire pour traiter le problème du ramassage des élèves, certains matins, en dehors de l'arrêt prévu, place de l'Ecole. La demande a rapidement été prise en considération et le problème réglé. En parallèle, le Maire a souhaité que soient retirées les 3 barrières derrière l'école, juste après le passage piéton, permettant de faciliter l'accès aux autobus scolaires. Le Maire remercie Madame PICARD, les services régionaux et la société de transport.

Du 27 février

Suite à l'appel à candidatures pour **les Schémas Directeurs de l'eau et de l'assainissement**, clôturé le 10 février dernier, et au vu du rapport de M. VERGNE, assistant départemental à Maître d'Ouvrage, analysant les offres des 3 Bureaux d'Etudes qui ont déposé leur dossier : OTEIS 60 445,00 € HT, Réalités environnementales 76 653,00 € HT et NALDEO 88 759.70 € HT. Au vu des

critères de notation, les élus se prononcent sur le choix du Bureau OTEIS pour un montant total de 60 445€ HT, à l'unanimité, tout en faisant part d'une manière générale le coût élevé de ce type d'études. Les élus sollicitent auprès du Département et de l'Agence de l'Eau une participation financière la plus élevée, à savoir 80%.

Acté sur le principe, les élus souhaitent que **le projet Eclairage Public/ LED** se réalise. Dans le cadre de la transition

énergétique, un plan de financement de l'Etat est créé, le Fond vert. Le projet d'un montant de 52 465,00 €HT, sera déposé pour une demande d'aide financière dans le cadre de ce fond. Ce jour, il n'est toujours pas indiqué le taux de cette aide. Une demande de proposition auprès du Crédit Agricole a été faite pour financer le projet par un emprunt. Les élus à l'unanimité font le choix de financer le projet à hauteur d'un emprunt de 50 000€ sur 5 ans à un taux actuel de 2,6576% (pour une annuité de 10 811.20 € et un montant total d'intérêt de 4 056.01 €).

QUESTIONS DIVERSES

Cantine/tarifification sociale : Madame le Maire relate les contacts qu'elle a eus avec différents prestataires potentiels. Elle fait part également de la tarification sociale mise en place par l'Etat pour les foyers modestes. Les élus ayant eu le document font part de la complexité du processus et des conditions d'application qui incombent aux municipalités, en plus des critères que la commune, le cas échéant, appliquerait, des critères considérés comme intrusifs et au cas par cas. Les élus rappellent que les deux garderies (matin et soir) et la pause méridienne sont gratuites et que la municipalité agit très souvent en faveur de l'école. La recherche d'un autre prestataire sera peut-être soumise à une réévaluation à la hausse du prix du repas. Le calendrier est très serré également. Un point sera fait lors du 2^e Conseil d'Ecole vendredi. A voir au prochain Conseil municipal.

Projet Parc multisports : 2 prestataires ont été sollicités pour un entretien en mairie et sur le lieu du projet (après le terrain de boules), dont des réalisations équivalentes dans le secteur ont pu donner une idée. Le Maire et les élus présents font part de leur point de vue suite aux propositions faites, sur la technique, les impératifs, les options et le coût. Un premier chiffrage est fait (plateforme et structures), en attente du deuxième. Un point sera fait avant le prochain Conseil, sur les propositions, le choix et la mise au budget prévisionnel et son finance-

ment.

Station de pompage : un problème de fuite sur les deux pompes surpresseurs a obligé la mise à l'arrêt de la pompe 1. Une demande de dépannage d'urgence a été faite auprès de Veolia. Un devis de changement des pompes a été établi (sachant que ces pompes ont 16 ans) avec une reprise de l'hydraulique et le changement de place des 2 clapets anti-retour. Les élus valident ce devis pour un montant de 3 780,00 €HT. Les délais sont de 3 semaines.

Chemin de la Vigière : ce chemin a subi les intempéries des 7 et 8 septembre dernier. Malgré le délai très tardif de demande d'aide financière auprès du Département (un fond est dédié à un problème de ce type sans forcément que la commune soit déclarée en « catastrophe naturelle »), le dossier a tout de même été déposé ; également au titre de la DETR (aide de l'Etat).

Vitesse Village/CAUE : le Maire relate la réunion avec la responsable CAUE et une élue : la convention, le calendrier, la finalisation du dossier pour soumettre à publication pour les Bureau d'Etudes. L'incivilité au quotidien et le calendrier de la réalisation d'un aménagement « doux » de la zone et sa partie administrative laisse quelque peu perplexe.

3^e forage à Grand Grange ? La question est posée aux services de l'Etat, le Département, Agence Régionale de Santé,

face au constat de la vulnérabilité du forage 1. La création d'un 3^e forage, la possibilité, le financement. En cours de réflexion.

Demande d'un projet MAM : la demande par mail, d'une personne ayant habité la commune, est lue en Conseil sur le projet d'une Maison d'Assistants Maternelles, pour l'accueil des plus petits, et pour lequel elle cherche un lieu pour le réaliser. C'est une demande d'accueil qui est forte sur le territoire mais la commune ne dispose d'aucun local permettant la réalisation de ce projet.

Epicierie ambulante : Le Maire a reçu la personne faisant la demande, avec l'idée d'une présence le matin, un jour par semaine, en complémentarité de l'Agence postale dans le village et les services annexes qu'elle génère. Cette épicerie vendrait des légumineuses, des produits secs, charcuterie, fromage, crèmerie, petite droguerie et produits bio. Les élus saluent l'initiative et valident cette demande.

Contes et rencontres : demande en fin d'année d'un prêt de la grande salle pour une animation culturelle, dans les mêmes conditions que l'année précédente (participation au chauffage).

Machine à pizza : Un entrepreneur souhaite installer une machine à pizza sur la commune. Après l'exposé du projet, déjà implanté sur 11 lieux en Drôme et Ardèche, le Maire n'a pas souhaité cette implantation, validé par le Conseil.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET GENERAL (M14)

Section de fonctionnement	Dépenses 365 652.19	Recettes 400 620.58
Résultat de l'exercice 2022	+ 34 968.39	
Report 2021	+ 84 652.09	
Résultat de clôture 2022	+ 119 620.48	
Section d'investissement	Dépenses 92 579.69	Recettes 106 739.71
Résultat de l'exercice 2022	+ 14 160.02	
Report 2021	- 14 326.63	
Résultat de clôture 2022	- 166.61	
Restes à réaliser	36 500.00	
Résultat cumulé (Fonct/Inv)	Dépenses 507 360.29	Recettes 458 231.88

Le Compte Administratif du budget général 2022 de la commune est en concordance avec le Compte de Gestion de la trésorerie. Après avis favorable de la commission des finances, les CA et CG M14 2022 sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATION D'AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET GENERAL 2022

Déficit Reporté Invest. 2021	- 14 326.63
Solde d'exécution Invest.2022	+ 14 160.02
Excédent Reporté Fonct. 2021	+ 84 652.09
Solde d'exécution Fonct. 2022	+ 34 968.39
Restes à réaliser en dépenses	21 500
Restes à réaliser en recettes	15 000

1068 Besoin net à l'Inv. 6 666.61
Excédent de résultat de Fonct. reporté + 112 953.87

L'affectation de résultats de 2022 a été approuvée à l'unanimité par les élus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT (M49)

Section d'exploitation Dépenses 42 952.00 Recettes 55 777.67

Résultat de l'exercice 2022 + 12 825.67

Report 2021 + 139 702.22

Résultat de clôture 2022 + 152 527.89

Section d'investissement Dépenses 61 683.34 Recettes 18 462.87

Résultat de l'exercice 2022 - 43 220.47

Report 2021 + 68 236.54

Résultat de clôture 2022 + 25 016.07

Restes à réaliser 45 000

Résultat cumulé (Fonct/Inv) Dépenses 149 635.34 Recettes 282 179.30

Le Compte Administratif du budget Eau/ Assainissement 2022 de la commune est en concordance avec le Compte de Gestion de la trésorerie. Après avis favorable de la commission des finances, les CA et CG M49 2022 sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATION D'AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET EAU/ASSAIN. 2022

Excédent Reporté Invest. 2021 + 68 236.54

Solde d'exécution Invest.2022 - 43 220.47

Excédent Reporté Fonct. 2021 + 139 702.22

Solde d'exécution Fonct. 2022 + 12 825.67

Restes à réaliser 45 000

1068 Besoin net à l'Inv. 19 983.93

Excédent de résultat de Fonct. reporté + 132 543.96

L'affectation de résultats de 2022 a été approuvée à l'unanimité par les élus.

Un point est fait concernant les 2 budgets sur la dette (un emprunt au Budget Général est en cours pour une annuité de 4 300€ jusqu'en 2025), les demandes de subventions soldées ou pas, et les projets à venir.

Du 16 mars 2023

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

ECLAIRAGE PUBLIC

LED : Annulation emprunt et annulation de la délibération du 27/02/2023

Concernant le projet de rénovation de l'éclairage public, le conseil municipal va solliciter une demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert. Les élus souhaitent avoir le retour de la sollicitation du Fonds Vert pour faire un emprunt ultérieurement. Le Maire propose donc d'annuler la demande de prêt qui avait été faite auprès du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes. Validé à l'unanimité.

Demande de subvention fonds vert

Comme déjà discuté lors des précédents conseils, un dossier va être déposé auprès du FONDS VERT pour demander une aide la plus élevée possible.

Validé à l'unanimité.

Informations Municipales

Jeune âgé de 16 ans et habitant la commune

Il est obligatoire de faire le recensement citoyen auprès de votre mairie, Après avoir fait votre recensement citoyen : Vous obtenez une attestation de recensement. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France. Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25^e anniversaire. Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^e anniversaire et pourrez alors voter.

Informations Municipales

locations des salles des fêtes

La petite salle de 80 personnes est en location uniquement pour les habitants du village.

Prix : 322 € l'été et 355 € l'hiver

La grande salle de 160 personnes est ouverte à tous :

Prix : 460 € pour les habitants du village

1060 € pour les personnes de l'extérieur.

Pour une réservation confirmée, il faut : un contrat signé, 3 chèques (1 de la location , 1 de 200 € et l'autre de 300 € chèques de la caution, le tout à l'ordre du Trésor Public) + une attestation d'assurance indiquant la location de la salle (responsabilité civil). Il sera impératif que tous les documents soient au même nom que le locataire ; Les clés seront remises le vendredi en matinée et restituées le lundi à 14 h après état des lieux .

Planning des permanences

du Conseiller Numérique

Les mercredis de 14 h à 16 h à l'école :

12 avril ; 3-17-31 mai ; 7-21 juin ; 5-19 juillet

Sans RDV ; pour un RDV en dehors des créneaux proposés, contactez Charline LAVIE : 06.67.39.66.15.

Financé par la CCEPPG.

Les locations saisonnières

Sont à déclarer obligatoirement sur le site s'il y a une modification ou des nouveaux propriétaires :

Www.DECLALOC.FR par le propriétaire,

Vous avez la possibilité de vous faire aider par le secrétariat de mairie. Renseignez-vous .

Comité des Fêtes

Les inscriptions sont déjà nombreuses mais quelques emplacements restent disponibles pour les villageois, vous pouvez encore vous inscrire pour être exposant.

Pour cela, un numéro de téléphone et une adresse mail sont à votre disposition :

Tél : 04 26 66 27 19


Mail : cdfstpantaleon@gmail.com

Il suffit de laisser un message, une réponse rapide vous est adressée.

Commerces ambulants présents dans le village

MARDI à partir de 18 h :

LA CAMBUZE Barbecue mobile

Tél : 06.14.89.61.14  la cambuze

LA FERME «le truffier vert » éleveur de chèvres fromages fermiers, laitiers frais...

Tél : 06.80.23.29.37

À partir du 11 avril

MERCREDI toute la matinée :

PAËLLA est cuisinée sur place

Tél : 06.63.98.71.21

JEUDI à partir de 17 h. :


YAMANI Pizza,

Tél. : 06.50.96.28.56

VENDREDI de 8 h 30 à 10 h 30 :

AU POIDS GOURMAND, épicerie ambulante, fruits et légumes de saisons, produits frais.

Tél : 06.07.75.38.24

 aupoidsgourmand

PETIT RAPPEL qui facilite la Vie :

- ◇ Recevoir votre « Gazette » en avant premier par mail,
- ◇ Recevoir les alertes importantes de la commune par SMS, téléphone fixe ou messagerie,

Il faut fournir une fiche d'inscription « contact individuelle » ,disponible en mairie et sur le site du village), toutes vos informations resteront dans le cadre de vos demandes

PUIS

Manifestations, informations de la commune sont directement annoncées sur le site internet du village, mis à jour régulièrement;

www.saintpantaléonlesvignes.fr

mairie.stpantaleonlesvignes@wanadoo.fr

Tél : 04.75.27.90.83

L'actualité de ce trimestre

Myriam, la factrice est venue faire un dernier passage à l'Agence Postale. Un pot de départ avait été organisé et des nombreuses personnes du village et de Rousset les Vignes sont venues lui souhaiter une bonne retraite, petits présents et cagnotte ont été appréciés par Myriam. Elle remercie tout le monde. La nouvelle factrice Sylvie a bien pris ses repères depuis.



La Plate forme des Ordures Ménagères est finie , le socle béton et les containers ont été à la charge de la CCEPPG et la commune a pris en charge l'aménagement. Le bitume et les gabions ont été financés en partie par le Département et la Région.

A vous de laisser propre et respecter le tri !

L'École



Le Sou de l'École de Saint Pantaléon Les Vignes et de Rousset Les Vignes a organisé une retransmission de la finale de la coupe du monde de football le 18 décembre dernier. L'événement a rassemblé 90 supporters au Château Urdy et a permis de récolter 400 € pour les projets de l'école. Malheureusement, la convivialité n'a pas suffi à mener l'équipe de France jusqu'à la première place du podium !

Le 4 mars 2023, le Sou de l'École de Saint Pantaléon Les Vignes et de Rousset Les Vignes a eu la joie d'organiser son loto annuel au Château Urdy. Les 120 participants concouraient pour de nombreux lots gracieusement offerts par les commerçants de Saint Pantaléon Les Vignes, Valréas, Nyons, Grignan, Taulignan, Montélimar et Avignon.

Le Sou remercie chaleureusement les généreux donateurs et les participants toujours fidèles au rendez-vous. La recette de la journée (environ 1 800 €) servira au financement du prochain voyage scolaire pour le plus grand plaisir des enfants !

AICA La Garenne

Piégeurs

Nous avons parmi nos adhérents plusieurs piégeurs agréés en activité. Si vous êtes embêtés par des nuisibles (renards, fouines) et que vous avez besoin de leurs services, merci de contacter le président de l'AICA.

Comptage des lièvres

Vous avez pu voir passer en soirée pendant le mois de février, un 4x4 équipé de projecteurs latéraux très puissants, pas de panique ! Il s'agissait de chasseurs (non-armés) qui s'occupent de la gestion de la faune sauvage. Cette opération, dirigée par la Fédération Départementales des Chasseurs de la Drôme a pour but de répertorier le nombre d'individus (lièvres mais pas que) vus sur un circuit prédéfini pour pouvoir ensuite comparer les résultats avec ceux des années précédentes et en déduire l'évolution des populations. Cela permet notamment de détecter des problèmes liés à la prédation ou aux maladies. Les politiques de prélèvements sont ensuite adaptées à ces résultats.

Cette année, c'est une quinzaine de chasseurs qui ont participé à cette opération sur 4 soirées entre le 14 et le 23 février. Ils ont eu le plaisir d'observer des lièvres, des renards, des chevreuils, des lapins, des bécasses, des sangliers, des fouines et des blaireaux.



Ce 12 mars, ce sont 156 convives qui ont partagé notre repas annuel. Chasseurs, familles et amis, voisins ont pu se régaler avec notre civet de chevreuil et notre chevreuil à la broche. C'est dans une ambiance très agréable que tous ont pu déguster nos gibiers de l'année.

Un grand merci aux personnes qui ont œuvré pour la bonne réussite de ce repas : les chasseurs sans qui nous n'aurions rien eu dans les assiettes, les cuistots, la Mairie pour la mise à disposition de la salle, les participants ...

Le président, François GARAGNON

RTF26



Le club RTF26 bénéficiant d'un nouveau dynamisme, il renoue avec les organisations d'envergure nationale :

Les 27 et 28 mai, nous organisons une manche du championnat de France de trial vintage, donc motos anciennes uniquement.

Cette épreuve se déroulera donc sur 2 jours, avec, chaque jour, 2 fois 2 boucles de 5 et 10 Km sur les communes de saint Pantaléon, Rousset et un peu Valréas et Montbrison.

Les sites sont habituels: Les Marais, Rachas, Collanion, la Garenne, Bourdis, Suzaud.

Spectacle gratuit, buvette, petite restauration derrière l'école.

FETE Votive

SAMEDI 22

ET

DIMANCHE 23

juillet

Saint Pantaléon les Vignes

La prochaine édition de la Gazette sera prévue début juillet 2023

Directeur de la publication : Céline LASCOMBES ; Responsable de la rédaction : Françoise ROUSSIN

Maquette, rédaction et mise en page : Nadine GIGONDAN ; Illustration couverture : Jean-Pierre MANCIP

MAIRIE 4 Place de la Mairie 26770 Saint Pantaléon les Vignes. Tél : 04.75.27.90.83. Mail : mairie.stpantaleonlesvignes@wanadoo.fr.

Site : saintpantaleonlesvignes.fr Heures d'ouverture au public : lundi 13 h 30 à 17 h 30 / mercredi et vendredi de 8 h à 12 h